

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Achères

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Le comité représente les cyclistes de la commune. Il est force de proposition sur les aménagements cyclables. Il participe aux discussions et donne son avis lorsque des travaux de voirie sont entrepris. Le budget participatif permet de faire avancer rapidement les actions jugées prioritaires ne nécessitant pas d'investissements lourds.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : D30, Rue de Saint-Germain et route du Clocher d'Achères.

Action n°5 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

La commune comporte quelques aménagements mais ils sont discontinus. Il faut les compléter pour créer un réseau cohérent qui permette de relier sans difficultés tous les quartiers de la commune.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Ce réseau doit être connecté aux villes voisines avec le traitement des deux discontinuité majeures :

La sortie nord sur la D30. La liaison vers la passerelle de Conflans-Sainte-Honorine doit être aménagée pour permettre de rejoindre les bords de Seine en toute sécurité.

La sortie sud à travers la forêt vers Saint-Germain (Rue de Saint-Germain).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°8 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.